

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 08 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 du mois de juillet, à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la salle Raymond Castaing sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, à la suite de la convocation en date du 29 Juin 2021.

Etaient présents : : M. Alain CLECH, M. Christopher LATAPY, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Éric BRUGERE.

Etaient Absents, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, M. Frédéric GAURY,

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01 JUIN 2021,
- 3- Délibération 2021-025 TARIFS DE LA SALLE DES FETES
Il s'agira de discuter sur les tarifs et de proposer de les revoir. Après accord, le conseil municipal sera amené si nécessaire à voter la délibération.
- 4- Point sur l'ensemble des subventions,
- 5- Point sur les travaux de la salle des fêtes,
- 6- Point sur la commande des panneaux de signalisation
- 7- Présentation de Panneau Pocket
- 8- Discussion et Mise en place d'une permanence mairie.
- 9- Questions diverses.

1- Election du Secrétaire de séance,

Monsieur Éric BRUGERE est élu secrétaire de séance.

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01 JUIN 2021

M. Le Maire présente le PV du conseil municipal du 01-06-2021 qui a été transmis par courriel sécurisé et par mail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

3- Délibération 2021-025 TARIFS DE LA SALLE DES FETES

M. Le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes.
La proposition est la suivante :

- **Locations de la salle des fêtes :**

➤ Personnes de la commune	:	80,00 €
➤ Personnes hors communes	:	350,00 €
➤ Associations communales	:	gratuit
➤ Associations hors commune	:	au cas par cas suivant le type d'association
➤ Location de la vaisselle	:	30,00 €
➤ Caution location	:	500,00 €
➤ Caution nettoyage	:	200,00 €
➤ Forfait désinfection COVID	:	40,00 €

(Obligatoirement effectué par un professionnel)

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve la proposition.

4- Point sur l'ensemble des subventions

M. Le Maire présente l'avancement des demandes des subventions.

Les subventions DETR pour l'aménagement de la salle des fêtes ont été accordées dans leur ensemble.

Toutes les autres subventions déposées auprès du Département, de la DSIL, du FIPH sont en bonne voie et en attente des commissions d'attribution.

5- Point sur les travaux de la salle des fêtes

M. Ludovic MARTIN présente un plan du projet d'aménagement de la salle des fêtes (voir plan annexe1).

Après discussion, le conseil municipal demande à M. Ludovic MARTIN de se renseigner sur les plots des bancs ainsi que du revêtement de sol. (Voir SEDI : cahier des charges)

La livraison des jeux aura lieu à partir de la semaine 38. Le décaissement des aires de jeux sera semaine 37. La préparation du terrain sera la semaine 36.

Durant la semaine 40, l'intervention du paysagiste aura lieu ainsi que le montage des jeux par l'équipe municipale.

Le panneau de présentation de l'aire de jeux est présenté. Le Conseil Municipal demande que le panneau soit plus grand.

Départ de Mme Sophie BAEZ à 20h.

6- Point sur la commande des panneaux de signalisation

M. Ludovic MARTIN présente l'avancée du projet des panneaux de signalisation.

Le conseil municipal valide le bon à tirer (voir annexe 2)

Le conseil propose la mise en place d'une inauguration pour la famille SAILLAN, enfant et petits enfants de M. BRANA, ancien maire de la commune et mis à l'honneur par une plaque de rue mis à son nom. Une date est à définir en fonction de la famille, de l'installation des panneaux, et des restrictions sanitaires.

7- Présentation de Panneau Pocket et approbation de la Délibération 2021-026 ADHESION AU SERVICE PANNEAU POCKET

M. LATAPY Christopher, 1^{er} Adjoint présente le service PANNEAUX POCKET. Il s'agit d'une application mobile. Les informations et alertes de la Mairie peuvent être transmises aux administrés sur leur portable à condition qu'ils aient au préalable téléchargé l'application. L'abonnement annuel serait en fonction du nombre d'habitants de :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Approuve l'adhésion à un service d'information de la population par portable,
- Approuve le devis de l'entreprise PANNEAUX POCKET.

Départ de M. Guillaume JOLLES à 20h30.

8- Discussion et Mise en place d'une permanence mairie

M. LATAPY Christopher propose de mettre en place un doodle afin que chaque conseiller municipal planifie sa permanence sur le dernier trimestre.

9-Questions diverses

- Madame Sylvie GRAY-LAGAHUZERE rappelle l'obligation pour la commune de s'équiper d'un défibrillateur grand public (DAE). Une discussion va s'engager avec différents acteurs entre l'achat ou la location du matériel.
- À la suite de l'achat du terrain proche de l'église, une étude va être menée avec

l'aide du CAUE et la société ALLIANCE BOIS pour nettoyer et embellir l'espace dont la mairie va disposer.

- Monsieur Christopher LATAPY présente le nouveau système d'entrée aux déchèteries du Sud Gironde dès septembre. Un plan de communication sera envoyé aux usagers en même temps que les factures au mois de juillet.
- Monsieur le Maire propose d'acheter un panneau d'affichage de plus pour la mairie. Le conseil approuve.

La séance du conseil se termine à 21h30.

Commune de SAINT-LOUBERT 33210

Feuille de présence : CONSEIL MUNICIPAL DU : 8 Juillet 2021

Alain CLECH Maire	
Christopher LATAPY 1 ^{er} Adjoint	
Sylvie GRAY-LAGAHUZERE 2 ^{em} Adjointe	
Sophie BAEZ Conseillère	
Julie BOUTOULE Conseillère	Absente excusée
Éric BRUGERE Conseiller	
Laurence CLEMENT-SALON Conseillère	
Frédéric GAURY Conseiller	excuse absent.
Guillaume JOLLES Conseiller	
Ludovic MARTIN Conseiller	
Romain OPILLARD Conseiller	Absent excuse -

BENQUET



z=33.0

z=32.72

z=33.21

z=32.99

z=33

z=33.36

1.43 m

z=32.97

z=33.26

z=33.55

z=34.80

z=34.44

z=34.34

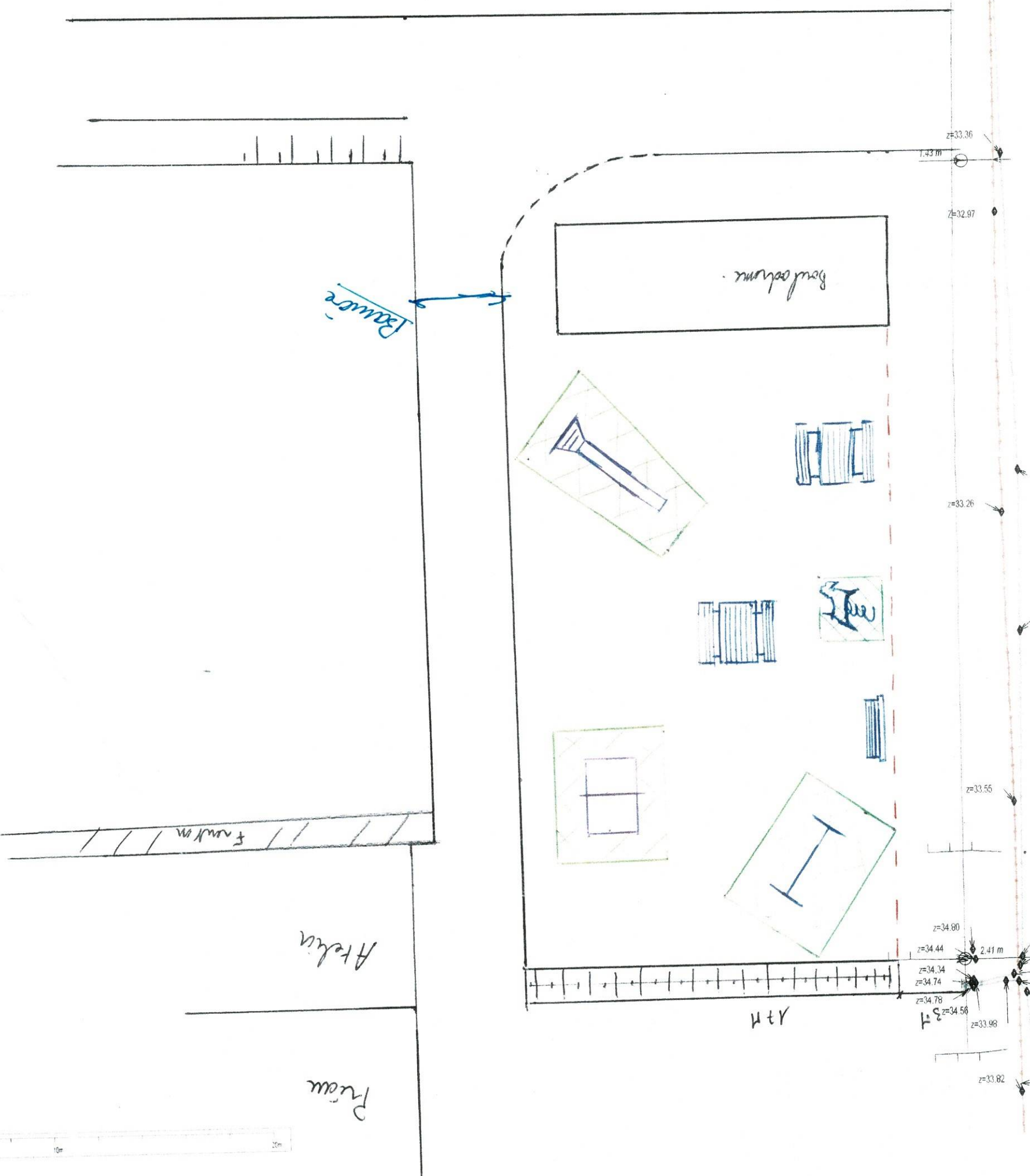
z=34.74

z=34.78

z=34.56

z=33.98

z=33.82



Barrage

Boulangerie

Fondation

Atelier

Préau

11m

L93 448298 98
6389101 97





Panneaux 1 et 2 emplacement route faible vitesse



Panneaux 3: Direction sur les deux faces emplacement sur route 70km/h

Lotissement Le Mouta

LD Le Mouta

Rue André Jean BRANA
Maire de St-Loubert
De 1925 à 1971